

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2021-04 : CAUE -
CONVENTION DE
PARTENARIAT

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 09 JUIN 2021

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHIES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire rappelle que la Ville s'est engagée dans une politique de l'habitat, favorisant notamment la prise en compte du patrimoine, de l'architecture et de la maîtrise de l'énergie.

A ce titre, la Commune entretient depuis plusieurs années un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Aude. Par convention du 29 décembre 2015, des permanences « d'assistance architecturale » et « d'Info Energie » auprès de particuliers sont organisées dans les locaux du Point d'Accès au Droit.

La Commune est sollicitée par le CAUE pour signer une nouvelle convention précisant les modalités des permanences, à savoir :

- Le Guichet de la rénovation énergétique Renov'Occitanie dont les missions de service public s'adressent aux particuliers dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire précise que les guichets de la rénovation énergétique sont organisés au niveau régional. Dans l'Aude, il existe trois sites : Carcassonne (siège CAUE), Carcassonne agglomération, et Narbonne agglomération. Pour Castelnaudary et les communes voisines, les permanences seront maintenues au Point d'Accès au Droit.

- Des permanences mensuelles (les 1ers et 3èmes jeudis du mois matin) portant sur des conseils aux particuliers tant sur la rénovation énergétique que sur la qualité urbaine, architecturale et paysagère.
- Des actions d'animation et de sensibilisation pour le grand public et public plus ciblé (élus ou agents municipaux) telles que des conférences ou soirées d'informations, expositions, participation à des événements de terrain...
- Des conseils d'aide à la décision et des formations gratuites au profit des élus et techniciens de la Ville sur des missions relatives à la qualité urbaine, architecturale et paysagère.
- La contribution de la Ville pour cette prestation correspondra au coût de l'adhésion soit pour l'année 2021 0.20 par habitant (2 427.00 Euros).

Compte tenu de la qualité de ses interventions et des précisions susvisées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer la convention de partenariat avec le CAUE ainsi que l'adhésion pour 2021 (0.20 Euros par habitant)

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CAUE de l'Aude.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion pour l'année 2021 et à régler l'appel de cotisation correspondant (0.20 Euros par habitant)

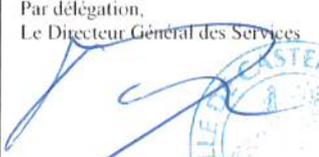
PRECISE que le cout de l'adhésion de la Ville au C.A.U.E sera réactualisé chaque année suite à la tenue de son assemblée générale. Le paiement interviendra suivant l'appel d'adhésion réalisé chaque année.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.

Ampliation faite le :
09 JUIN 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
04 JUIN 2021
Par publication le :
09 JUIN 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL




Le Maire,

[Signature]
Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 04/06/2021
Reçu en préfecture le 04/06/2021
Affiché le **09 JUIN 2021** 
ID : 011-211100763-20210601-DB2021124-DE